



## COMMUNE DE PAULHAN

# Plan Local d'Urbanisme

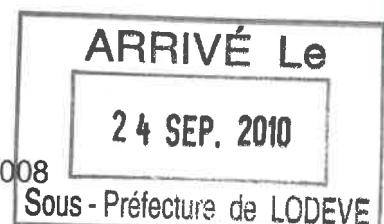
### 1ère modification simplifiée

(Suppression ER C13a et C13b)

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

### - 5.1 -

1ère révision approuvée par D.C.M. du 18 février 2008  
1ère révision simplifiée approuvée par D.C.M. du  
1ère modification approuvée par D.C.M. du



#### 1ère modification simplifiée

Date d'établissement : Avril 2010

Approbation par D.C.M. du

#### Mairie de Paulhan

19, Cours National  
B.P. 27  
34230 PAULHAN  
Tél. : 04.67.25.00.08  
Fax : 04.67.24.82.73  
E-mail :  
[mairie-paulhan@wanadoo.fr](mailto:mairie-paulhan@wanadoo.fr)

#### MICHEL FREMOLLE SARL

Société d'Architecture  
et d'Urbanisme  
5, Rue Gilodes  
34080 MONTPELLIER  
Tél. / Fax : 04.67.75.39.67  
E-mail :  
[michel.fremolle@wanadoo.fr](mailto:michel.fremolle@wanadoo.fr)

#### PRIMA ingénierie

Maîtrise d'oeuvre,  
Ingénierie  
43, Impasse de la Flambière  
31300 TOULOUSE  
Tél. : 05.34.50.19.37  
Fax : 05.34.50.45.61  
E-mail :  
[prima@prima-ingenierie.fr](mailto:prima@prima-ingenierie.fr)

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<b><u>VOIRIE COMMUNALE</u></b>			
	<p><b>SCHEMA GENERAL DES VOIRIES COMMUNALES :</b></p> <p>Pour la définition des emprises et des alignements futurs nécessaires à leur aménagement se reporter à la pièce n°5.1 bis du dossier de PLU et aux plans d'alignement dressés pour chacune des voies.</p> <p>Sont prévues en complément les opérations suivantes :</p>		
C 1	Aménagement du carrefour d'entrée Nord de l'agglomération entre la RD 609 et le chemin bas de Las Abaous, suivant les prescriptions définies par les services du Département.		COMMUNE
C 2	Chemin bas de Las Abaous. Section comprise entre la RD 609 et le cimetière. Elargissement à 10 m de plateforme. Emprise variable.		COMMUNE
C 3	Création de piquages a et b pour aménagement d'une voirie de liaison entre le chemin de Las Abaous rectifié et la RD 130. Aménagement à 10 m de plateforme avec chaussée, trottoirs et plantations. Emprise variable.		COMMUNE
C 4	Chemin de las Mouillas : élargissement au droit du secteur II AU à 8 m. d'emprise.		COMMUNE
C 5	Rue des Ibiscus : élargissement à 6 m d'emprise		COMMUNE
C 6	Création de piquages a, b, c et d pour aménagement des voiries de desserte interne du PAE Sous Ville.		COMMUNE
C 7	Rue des Rosiers : élargissement au droit du secteur II AU à 8 m d'emprise.		COMMUNE
C 8	Chemin des Lauriers : prolongement pour création d'un bouclage de voirie jusqu'au stade à 6 m d'emprise.		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
C 9	Création de piquages a et b à partir de la Route d'Usclas pour aménagement de voiries de desserte de la zone I AU.		COMMUNE
C 10	Création de piquages a, b, c et d à partir de l'avenue de la Clairette pour aménagement de voiries de desserte de la zone I AU.		COMMUNE
C 11	Création de piquages a, b et c du secteur II AU entre la RD 609 (ruisseau de Liberet) et la rue Notre Dame pour aménagement de voiries de desserte du secteur II AU.		COMMUNE
C 12	Création de piquages a et b pour aménagement d'une voie de desserte du secteur II AU entre la rue Sous Ville et la rue de la Plaine.		COMMUNE
C 13	<i>Supprimé</i>		
C 14	Création de piquages a et b pour aménagement d'une voie de desserte du secteur II AU entre la rue des Châtaigniers et la rue Pierre Brossolette.		COMMUNE
C 15	Rue de la Carnusse : aménagement et prolongement de la voirie pour desserte du secteur II AU.		COMMUNE
C 16	Route d'Adissan : création d'un piquage pour aménagement d'une voie de desserte du secteur II AU.		COMMUNE
C 17	Chemin haut de Saint-Fériols à Paulhan : élargissement à 5 m de plateforme. Emprise variable.		COMMUNE
C 18	Elargissement à 5 m de plateforme du chemin allant de l'ermitage à l'opération C 20. Emprise variable.		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<b>EQUIPEMENTS COMMUNAUX</b>			
C 19	Création d'un groupe scolaire.	7460 m <sup>2</sup>	COMMUNE
C 20	Création de parkings publics a et b à proximité de la zone I AU.	3930 m <sup>2</sup> 1185 m <sup>2</sup>	COMMUNE
C 21	Supprimé		
C 22	Création d'une aire de stationnement des poids lourds.	6030 m <sup>2</sup>	COMMUNE
C 23	Création d'un parking public à proximité du centre ancien.	4780 m <sup>2</sup>	COMMUNE
C 24	Création d'une voirie et d'un point de retournement rue Joliot Curie.		COMMUNE
C 25	Création d'un piétonnier rue de la Candaurade.		COMMUNE
C 26	a) Elargissement de la rue du Barou à 8 m d'emprise. b) Création d'un bouclage entre C 26a et C 27.		COMMUNE
C 27	Elargissement du chemin latéral à la voie ferrée jusqu'à la C 26b à 8 m d'emprise.		COMMUNE
	<u>Hormis en zone UA et UB</u>  Sur l'ensemble du territoire communal, quand un alignement n'aura pas été précisé et défini, l'emprise de tous les chemins sera portée à 4 m de l'axe minimum, ce qui entraîne l'interdiction de créer tout obstacle dans cet espace. Une adaptation à cet élargissement pourra être admise localement dans le cas de contraintes spécifiques telles que : topographie, végétation, irrigation, muret en pierres sèches, etc..., <u>et devra faire l'objet d'une demande en Mairie.</u>		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
<b><u>AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES</u></b>			
<b><u>report pour information des ouvrages hydrauliques approuvés par :</u></b>			
-	<p><b>Arrêté Préfectoral n° 2005-1-642 du 23 mars 2005</b>  <b>(Déclaration d'Intérêt Général des travaux de protection des lieux habités contre les inondations)</b></p> <p><b>Arrêté Préfectoral n° 2005-1-2729 du 26 octobre 2005</b>  <b>(Nouvel arrêté de cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis)</b></p>		
H 1	<u>Ruisseau du RIEU :</u> a) Aménagement du ruisseau b) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (site 5). Nota : le site 1 est implanté à l'Ouest de la A75 dans la Commune d'Aspiran. c) Emprise complémentaire au bassin de rétention du ruisseau du Rieu (site 5).		COMMUNE
H 2	<u>Ruisseau du CANDAURADE :</u> a) Aménagement du ruisseau à l'Ouest de l'agglomération. b) Création d'une dérivation à l'Est de la voie ferrée dans la zone I AU jusqu'à la dérivation du ruisseau de Roujeac (CR n° 186). Nota : le site 2 est implanté à l'Ouest de la A75 dans la Commune d'Aspiran.		COMMUNE
H 3	<u>Ruisseau de ROUGEAC :</u> a) Aménagement du ruisseau à l'Ouest de l'agglomération. b) Aménagement du ruisseau et création d'une dérivation à l'Est de l'agglomération jusqu'au fleuve Hérault. c) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (site 3) à l'Ouest de la A75.		COMMUNE
H 4	<u>Ruisseau de MERIC :</u> Aménagement du ruisseau dans la traversée de la Commune.		COMMUNE
H 5	<u>Ruisseau de VAREILLES :</u> a) Aménagement du ruisseau dans la traversée de la Commune. b) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (site 4).		COMMUNE

NUMERO DES OPERATIONS	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE EN HECTARE	MAITRE D'OUVRAGE
H 6	Aménagement hydraulique de la zone IV AU (zone d'activités de La Barthe et son extension). a) Création d'une liaison hydraulique. b) Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales contiguë au ruisseau de Vareilles (site 6).		COMMUNE
H 7	Ancienne carrière du Plan Paousat : aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales.		COMMUNE